## Réponse du gouvernement au 11<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des anciens combattants Les vétérans autochtones : des souvenirs d'injustice à une reconnaissance durable

Le gouvernement du Canada accueille avec plaisir cette occasion de répondre aux recommandations formulées dans le onzième rapport du Comité permanent des anciens combattants. Le gouvernement tient à remercier le Comité pour ce rapport ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité.

Le Comité a entrepris une étude approfondie au sujet des vétérans autochtones, en mettant l'accent sur les besoins et les enjeux propres à ce groupe. Le rapport final constitue une importante contribution à l'engagement indéfectible du gouvernement du Canada à améliorer le bien-être de tous les vétérans et de renouveler sa relation avec les peuples autochtones.

Les peuples autochtones ont une longue et fière tradition de service militaire au Canada. Les témoignages rendus pendant l'étude, ainsi que les recommandations formulées dans le rapport, constituent des éléments essentiels permettant de mieux comprendre et de corriger les injustices du passé, et répondre aux besoins des vétérans autochtones.

Le gouvernement est déterminé à maintenir ses efforts pour s'assurer que tous les vétérans, y compris les vétérans autochtones, ont accès à des services de grande qualité offerts en temps opportun et qu'ils sont honorés pour leurs contributions aux efforts militaires du Canada. Le gouvernement souscrit à l'esprit et à l'intention du rapport et continuera de mettre en œuvre des initiatives pour améliorer l'expérience des vétérans autochtones.

**Recommandation 1 du Comité** - Qu'Anciens Combattant Canada s'engage à continuer d'embaucher du personnel autochtone, avec l'intention d'atteindre un nombre au moins proportionnel au nombre de vétérans autochtones qui sont clients du Ministère.

Réponse du gouvernement - Le gouvernement reconnaît que l'embauche de personnel autochtone permet de tirer profit de l'expérience et des idées diversifiées que les Autochtones apportent à la fonction publique, ce qui correspond aux conclusions du rapport *Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation (2017),* l'une d'entre elles étant d'encourager et d'appuyer l'embauche d'Autochtones au sein de la fonction publique. Anciens Combattants Canada s'est engagé à ce que les peuples autochtones soient représentés au sein de son effectif, et se conforme aux lignes directrices et aux normes établies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du gouvernement du Canada.

En date du 24 février 2019, 4,1 pour cent des employés d'Anciens Combattants Canada étaient des Autochtones. Selon les données sur l'effectif, au 31 décembre 2018, les quatre groupes désignés (les femmes, les autochtones\*, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles) étaient bien représentés à Anciens Combattants Canada, et le Ministère continuera de soutenir ses efforts pour avoir un effectif représentatif. À l'automne 2018, Anciens Combattants Canada a lancé un processus de sélection ciblant le recrutement d'autochtones, de personnes handicapées et de personnes qui font partie de minorités visibles afin d'avoir un bassin de personnes qualifiées vers lequel se tourner pour

pourvoir des postes avec des personnes qui se sont auto-identifiées.

Déterminer le nombre de vétérans autochtones clients du Ministère est une condition préalable pour être en mesure d'établir et d'atteindre des objectifs pour que le nombre d'employés autochtones soit au moins proportionnel au nombre de vétérans autochtones qui sont clients du Ministère. À l'heure actuelle, Anciens Combattants Canada ne demande pas à ses clients de s'identifier comme étant Autochtones, car ce facteur n'a aucune incidence sur l'admissibilité aux avantages et services. Bien qu'il y ait des limites aux données disponibles quant au nombre précis de vétérans autochtones qui sont clients du Ministère, un sondage indiquait que 1,5 pour cent des vétérans qui recevaient des services entre 1914 et 2003 s'étaient identifiés comme Autochtones (c.-à-d. membre d'une Première nation, Inuit ou Métis) (VanTil LD, McLean MB, Sweet J, McKinnon K. Comprendre les besoins futurs des vétérans canadiens. Rep. santé, 2018).

À l'avenir, Anciens Combattants Canada explorera des options pour améliorer les possibilités de s'auto-identifier sur ses formulaires de demande afin d'assurer une représentation adéquate des Autochtones au sein du Ministère. Anciens Combattants Canada se préparera également à recevoir un grand nombre déjà prévu de vétérans autochtones, car les Forces armées canadiennes (FAC) cherchent à accroître à 3,5 pour cent la représentation des Autochtones au sein des Forces armées canadiennes, soit la proportion d'Autochtones au sein de la population canadienne.

Le Ministère examinera également des façons de compiler des données plus complètes, par exemple au moyen de sondages à l'intention des clients, afin de mieux refléter la proportion de vétérans autochtones. Le Ministère utilisera une approche collaborative et éthique pour la collecte, le partage et la gestion des données entre les partenaires autochtones et le Canada. Anciens Combattants Canada travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada en vue d'inclure un nouvel identificateur pour les vétérans dans le recensement de 2021. Ce nouvel identificateur proposé pour les vétérans, combiné à de meilleures données sur les Autochtones permettrait d'obtenir des données socioéconomiques plus riches afin de mieux comprendre la population des vétérans autochtones.

\*Remarque : Dans le contexte de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, « Indiens » est le terme légal utilisé dans la Loi.

**Recommandation 2 du Comité** - Que les Forces armées canadiennes délèguent à chacun des Groupes de patrouille des Rangers canadiens une autorité financière suffisante pour leur permettre de rembourser rapidement les bris d'équipements personnels utilisés par les Rangers canadiens lorsqu'ils sont en service.

**Réponse du gouvernement** - Le gouvernement du Canada maintient ses efforts pour s'assurer que les Groupes de patrouilles de Rangers canadiens soient remboursés pour leur dépenses liées au service.

Les Rangers canadiens font partie de la Réserve des Forces armées canadiennes et travaillent dans les régions éloignées, isolées et côtières du Canada. Ils fournissent des forces mobiles entièrement autonomes et dotées d'équipement léger dans le but d'appuyer les opérations des Forces relatives à la sécurité nationale et à la sécurité publique au Canada. Les Rangers canadiens sont une partie essentielle des Forces armées canadiennes, et les Forces sont déterminées à s'assurer que les Rangers canadiens reçoivent l'aide, les services et les soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent. La politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, prévoit l'amélioration et l'expansion de la formation et de l'efficacité des Rangers canadiens en vue d'améliorer leurs capacités fonctionnelles au sein des Forces armées canadiennes . Cela inclut aussi de s'assurer que les Rangers canadiens ont l'équipement dont ils ont besoin pour accomplir leur travail et qu'ils sont remboursés équitablement et aussi rapidement que possible.

Les Forces armées canadiennes reconnaissent qu'il faut améliorer le traitement des demandes de remboursement pour les dommages à l'équipement personnel qui peuvent survenir lorsque les Rangers canadiens sont en service afin d'assurer que le remboursement est versé rapidement. C'est le Chef d'État-major de la Défense qui possède l'autorité d'approuver les remboursements demandés; cette autorité a déjà été déléguée au Directeur — Rémunération et avantages sociaux (Administration) au sein du Commandement du personnel militaire. Les Forces armées canadiennes cherchent des moyens d'accélérer le traitement de ces demandes de remboursement, y compris la possibilité de déléguer le pouvoir d'approuver les remboursements demandés au niveau des Groupes de patrouilles des Rangers canadiens. L'objectif des Forces est de réduire de manière significative le délai entre la présentation d'une demande et la réception du remboursement par un militaire.

**Recommandation 3 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada produise une brochure présentant ses principaux programmes et services dans les principales langues autochtones, et que cette brochure soit distribuée à toutes les patrouilles des Rangers canadiens.

**Réponse du gouvernement** - Conformément à l'introduction de la loi fédérale (*Loi sur le respect des langues autochtones*), le projet de loi C-91, le gouvernement du Canada est pleinement engagé à préserver et revitaliser les langues et les cultures autochtones. Les langues autochtones sont essentielles à l'identité, la culture, la spiritualité, les relations avec la terre, la vision du monde et à l'autodétermination des peuples autochtones. À ce titre, Anciens Combattants Canada est déterminé à collaborer en assurant une bonne compréhension de ses programmes et services dans les principales langues autochtones. Afin de communiquer l'information sur ses programmes dans les collectivités dont la langue première est une langue autochtone, Anciens Combattants Canada a déjà fait traduire quelques documents promotionnels en langues autochtones, y compris en inuktitut et en dené. Ces produits sont distribués aux partenaires des communautés dans les territoires avant les visites d'Anciens Combattants Canada ou sont utilisés pour des activités de sensibilisation.

Depuis 2016, Anciens Combattants Canada effectue des visites régulières dans des collectivités du Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Dans le cadre de ces visites, les

membres des équipes de service répondent et fournissent des services en personne aux vétérans et à leur famille. Ces visites représentent également des occasions uniques pour Anciens Combattants Canada de construire et de développer son réseau et de travailler avec des partenaires communautaires et des fournisseurs de services afin de les sensibiliser à ses programmes et services. L'annonce de ces visites est également réalisée en langues autochtones et, jusqu'à maintenant, des centaines de vétérans ont reçu des services au cours de ces visites, dont plus de 90 vétérans faisant l'objet de gestion de cas.

En raison des nombreux nouveaux programmes et des nombreuses améliorations apportées aux programmes et avantages d'Anciens Combattants Canada depuis 2016, il est important d'assurer une sensibilisation accrue pour faire connaître les programmes et les services offerts. Anciens Combattants Canada continuera de travailler avec les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les organismes autochtones pour déterminer quelles sont les langues autochtones les plus utilisées pour élaborer des produits de communication soulignant les principaux programmes et services d'Anciens Combattants Canada, produits qui seront distribués de différentes façons, notamment aux patrouilles des Rangers canadiens.

**Recommandation 4 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada ajoute dans ses programmes, un message ou une question, comme « Avez-vous déjà porté l'uniforme? » ou « Avez-vous déjà servi? » permettant aux vétérans de s'identifier aisément comme vétéran.

**Réponse du gouvernement** - Le gouvernement souscrit à la recommandation du Comité, et des mesures ont été prises afin d'encourager les vétérans autochtones et non autochtones à s'identifier comme étant vétéran.

Depuis avril 2018, Anciens Combattants Canada mène des entrevues auprès des vétérans qui souhaitent raconter leur histoire. L'intention est de présenter des profils et des récits de vétérans dans l'espoir de toucher d'autres vétérans qui ne s'identifient pas eux-mêmes comme vétéran. Dans le cadre d'une recherche sur l'opinion publique et d'activités régulières sur l'identité des vétérans, Anciens Combattant Canada comprend que beaucoup de vétérans de l'ère moderne se sentent différents des vétérans parce qu'ils n'ont pas pris part à des combats. Cette question est au cœur de la recommandation, ce qui amène à demander que plus d'efforts soient déployés pour s'assurer que les vétérans s'identifient comme étant vétéran.

Anciens Combattants Canada travaille à l'amélioration de ses communications et à la sensibilisation auprès des vétérans, et de façon plus générale, auprès des Canadiens en vue de mieux faire connaître le service militaire et les réalités que doivent affronter les vétérans de l'ère moderne. En outre, Anciens Combattants Canada collabore actuellement avec d'autres ministères fédéraux (p. ex. Service Canada, Services aux Autochtones Canada) afin d'offrir aux vétérans et à leur famille des services en ligne et en personne de manière à ce qu'ils puissent obtenir plus facilement de l'information sur les programmes et les services d'Anciens Combattants Canada. Ces partenariats améliorent grandement les occasions de joindre un public plus vaste.

D'autres ministères fédéraux qui s'adressent tant aux vétérans autochtones qu'aux vétérans non autochtones (Services aux Autochtones Canada, Service Canada) se sont engagés à chercher de nouveaux moyens pour encourager les personnes qui ont servi à s'identifier en tant que vétéran.

**Recommandation 5 du Comité** - Que les services offerts par Anciens Combattants Canada soient ajoutés à la liste des services dont Service Canada fait la promotion lorsque ses délégations se déplacent pour rencontrer les gens qui vivent dans des régions éloignées.

Réponse du gouvernement - Le gouvernement souscrit à cette recommandation et s'engage à faciliter l'accès à des services de grande qualité à tous les vétérans et à leur famille. Depuis 2012, Anciens Combattants Canada collabore avec Service Canada pour offrir des renseignements généraux sur les programmes et les services en personne d'Anciens Combattants Canada, dans les points de service, et en ligne. Cette entente permet aux représentants d'Anciens Combattants Canada d'utiliser les bureaux de Service Canada à Whitehorse, à Yellowknife et à Iqaluit pour rencontrer les vétérans et leur famille.

Afin de répondre à cette recommandation précise, Anciens Combattants Canada travaille avec Service Canada pour examiner comment ces services pourraient éventuellement être élargis au réseau de service de sensibilisation dans les collectivités rurales et éloignées. Dans le cadre de cet examen, tout programme ou service d'Anciens Combattants Canada qui ne figure pas actuellement sur la liste des services pourrait y être ajouté, et les représentants de Service Canada qui se rendent régulièrement dans les collectivités pour offrir des services en personne en feront la promotion.

**Recommandation 6 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada entreprenne des démarches auprès des gouvernements des territoires afin que les agents de services territoriaux travaillant au sein des communautés du Nord soient en mesure d'offrir localement un accès direct aux programmes d'Anciens Combattants Canada.

Réponse du gouvernement - Anciens Combattants Canada demeure déterminé à offrir des services de grande qualité à tous les vétérans, où qu'ils soient au Canada, notamment à ceux qui vivent dans les communautés éloignées et nordiques. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation dans le Nord, les équipes des services aux vétérans d'Anciens Combattants Canada effectuent régulièrement des visites au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour rencontrer en personne les vétérans et leur famille. Le personnel de première ligne a aussi visité d'autres communautés éloignées comme Haines Junction (Yukon) et Kuujjuaq (Nunavik, Nord du Québec) afin d'offrir des services en personne. Par le biais des services de gestion de cas, les équipes des services aux vétérans d'Anciens Combattants Canada fournissent des services dans toutes les régions du Canada, y compris dans les communautés rurales et éloignées. Les vétérans de ces régions peuvent également compter sur des visites à domicile en personne en fonction des besoins.

Les vétérans et leur famille peuvent communiquer avec le centre d'appels ou le Service d'aide d'Anciens Combattants Canada (ligne accessible 24 heures sur 24). Les vétérans peuvent aussi obtenir des renseignements sur tous les programmes et services d'Anciens Combattants Canada sur le site Web du Ministère, par l'entremise du Navigateur des avantages, un outil centré sur le client pour aider les vétérans à obtenir l'information la plus pertinente à leur situation et à leurs besoins. Les vétérans qui préfèrent interagir en ligne peuvent se servir de *Mon dossier ACC* pour envoyer des messages sécurisés au personnel de première ligne ou remplir leurs demandes d'avantages et en faire le suivi.

Lorsqu'elles visitent les communautés du Nord pour offrir des services en personne, les équipes des services aux vétérans travaillent avec les partenaires communautaires, les fournisseurs de services, les Forces armées canadiennes (y compris les Rangers canadiens) et Service Canada pour mieux faire connaître les programmes et les avantages d'Anciens Combattants Canada, tout en veillant à ce qu'ils soient livrés d'une manière adaptée à la culture. Misant sur ces efforts, Anciens Combattants Canada travaillera avec les représentants des gouvernements territoriaux pour ouvrir la discussion et déterminer si les agents de services territoriaux pourraient jouer un rôle plus direct pour faciliter l'accès des vétérans aux services. Ce travail suppose que l'on examine les options pour les agents de services qui travaillent déjà dans les communautés éloignées afin d'aider Anciens Combattants Canada à soutenir les vétérans qui y résident.

**Recommandation 7 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada et le département américain des Anciens combattants concluent une entente permettant une meilleure coordination des programmes et des services offerts aux vétérans autochtones ayant servi dans les Forces armées canadienne et vivant aux États-Unis, aux vétérans autochtones ayant servi dans les Forces armées américaines et vivant au Canada, et à leur famille, y compris l'accès aux Centres de ressources pour les familles des militaires.

Réponse du gouvernement - Conclu en 1956, un accord de réciprocité entre Anciens Combattants Canada et le département américain des Anciens combattants prévoit que chaque pays doit fournir certains traitements et avantages pour soins de santé aux vétérans originaires de l'autre pays pour les conditions ouvrant droit à des prestations d'invalidités. Les avantages incluent les traitements médicaux, chirurgicaux et dentaires, les soins hospitaliers et le transport. Cet accord prévoit donc le soutien aux vétérans canadiens libérés qui résident aux États-Unis et inversement pour les vétérans américains libérés qui résident au Canada.

Au-delà de l'accord de réciprocité, en 2016, un réseau conjoint de recherche, de planification et de politique a été établi entre Anciens Combattants Canada et le département américain des Anciens combattants en vue d'échanger de l'information sur des questions d'importance stratégiques. Ce groupe tient des rencontres bilatérales trimestrielles en vue de favoriser l'atteinte des objectifs suivants : mieux comprendre les besoins des vétérans et de leur famille, élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes et examiner les possibilités d'innovation et les occasions visant l'excellence du service en ce qui a trait aux vétérans et à leur famille, y compris les vétérans autochtones et leur famille.

En outre, Anciens Combattants Canada et le département américain des Anciens combattants font tous deux partie de la Conférence ministérielle internationale du Groupe des cinq, à laquelle participent également l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Ces cinq pays ont signé une déclaration d'intention sur la prise de mesures concertées pour étudier des stratégies de collaboration dans des domaines d'intérêt commun en vue de reconnaître et de soutenir les communautés de vétérans et leur famille, de leur prodiguer des soins et de défendre leurs intérêts, y compris les vétérans autochtones et leur famille. Le Canada a aussi des accords de réciprocité avec l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud.

En ce qui a trait aux Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM), ceux-ci sont situés sur les bases des Forces armées canadiennes et constituent un important centre de soutien pour la communauté militaire. Les Centres offrent des programmes, comme le Programme pour les familles des vétérans offerts aux vétérans libérés pour des raisons médicales, et des services qui renforcent l'autonomie des personnes et de leur famille, les encouragent et les rendent fortes et indépendantes. À l'heure actuelle, l'accord de réciprocité entre Anciens Combattants Canada et le département américain des Anciens combattants n'inclut pas l'accès des vétérans américains aux Centres de ressources pour les familles des militaires au Canada ou l'accès des vétérans canadiens à un centre équivalent aux États-Unis. Dans le cadre de ses efforts soutenus, Anciens Combattants Canada continuera de collaborer avec le département américain des Anciens combattants pour chercher des moyens de mieux servir les vétérans canadiens et américains.

**Recommandation 8 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada et Services aux Autochtones Canada s'assurent que les paramètres de financement des services offerts aux vétérans autochtones vivant dans les réserves ne les désavantagent pas par rapport aux autres vétérans.

**Réponse du gouvernement** - Le gouvernement du Canada s'est engagé à répondre aux besoins des vétérans autochtones, peu importe où ils vivent. En ce qui concerne les vétérans autochtones qui vivent dans les réserves, Anciens Combattants Canada et Services aux Autochtones Canada travaillent en collaboration pour s'assurer que les paramètres de financement pour les services qui leur sont offerts ne les désavantagent pas par rapport aux autres vétérans.

Anciens Combattants Canada soutient le bien-être des vétérans et encourage tous les vétérans qui pensent avoir une invalidité liée au service à présenter une demande de prestations d'invalidité. Bien qu'Anciens Combattants Canada n'offre pas de services de santé, le Ministère peut couvrir le coût lié à des avantages médicaux, notamment les déplacements qui permettent à un vétéran d'obtenir un traitement pour une ou plusieurs affections liées au service. Anciens Combattants Canada encourage tous les vétérans admissibles à profiter des services, des programmes et des avantages en matière de santé, d'éducation et de soutien social offerts par le Ministère. Cela comprend des programmes comme l'indemnité pour douleur et souffrance, la prestation de remplacement du revenu et d'autres avantages financiers, les services de

réadaptation, les services de représentation et de conseils juridiques, ainsi que les services de soutien en matière d'éducation et de formation. En plus de ces services distincts, Anciens Combattants Canada peut également bonifier les avantages offerts aux vétérans autochtones par d'autres organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux et des organismes non gouvernementaux, tout en respectant les paramètres juridiques et de financement.

Services aux Autochtones Canada a pour mandat de travailler en collaboration avec les partenaires afin d'améliorer l'accès des Autochtones à des services de grande qualité, de soutenir les Autochtones et de leur donner les moyens d'offrir ces services de façon autonome, et d'améliorer les conditions socioéconomiques, la qualité de vie et la sécurité au sein de leurs collectivités. Le Ministère offre une vaste gamme de services, y compris des services en santé et en éducation, des services sociaux essentiels et des services en matière de logement et d'infrastructure.

Services aux Autochtones Canada fournit, aux membres inscrits des Premières nations (tant sur les réserves qu'à l'extérieur) et aux Inuits reconnus au Canada, une couverture pour une gamme de services de santé médicalement nécessaires grâce au Programme des services de santé non assurés s'ils ne sont pas couverts par un régime d'assurance privé ou par des programmes sociaux ou de santé des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce programme comprend la couverture des médicaments sur ordonnance et les médicaments en vente libre, les soins dentaires, les soins de la vue, les fournitures médicales et l'équipement, la consultation en santé mentale et le transport pour raison médicale afin d'accéder à des services de santé qui ne sont pas offerts dans la réserve ou dans la communauté de résidence. Un individu admissible aux services de santé par le biais d'Anciens Combattants Canada et du Programme des services de santé non assurés peut accéder à un programme ou l'autre. En général, les individus admissibles accèdent initialement aux avantages d'Anciens Combattants Canada compte tenu de l'étendue de ceux-ci. Cependant, le Programme des services de santé non assurés ne couvre que le montant minimum d'une réclamation pour les avantages admissibles qui ne seront pas couverts par Anciens Combattants Canada, allant jusqu'au maximum couvert par le Programme des services de santé non assurés.

Le Ministère fournit également des services de soins de santé de base grâce au financement d'une série de programmes, de services et de stratégies pour les collectivités inuites et les Premières nations vivant dans des réserves. Ces services englobent des activités de promotion de la santé et de prévention des maladies destinées à améliorer les résultats et à réduire les risques en matière de santé, à favoriser la protection de la santé publique et à prévenir ou à atténuer les risques pour la santé humaine liés aux maladies transmissibles et à l'exposition aux risques environnementaux. Ces services comprennent également les soins de base où chacun peut obtenir un diagnostic, des services curatifs, de la réadaptation, du soutien, des soins palliatifs et de fin de vie.

Les investissements dans les programmes de soutien visent : le développement sain de l'enfant; le bien-être mental; les modes de vie sains; la gestion et le contrôle des maladies transmissibles; la santé environnementale; les soins cliniques; les soins aux patients ainsi que

les soins à domicile et en milieu communautaire.

Qu'ils vivent ou non dans les réserves, les vétérans autochtones peuvent toujours communiquer avec les membres des équipes de services aux vétérans d'Anciens Combattants Canada, qui incluent des gestionnaires de cas, des agents de services aux vétérans ainsi que des professionnels de la santé. Leur rôle consiste à orienter les vétérans et à coordonner les avantages et les services par l'entremise du gouvernement du Canada et en partenariat avec des organismes provinciaux et communautaires, et des organisations non gouvernementales pour qu'ils bénéficient des programmes et des services dont ils ont besoin.

Étant donné le rôle que joue les deux ministères pour garantir le bien-être global des vétérans et des peuples autochtones, respectivement, les travaux se poursuivront pour veiller à ce que le financement des structures ne crée pas d'obstacles aux vétérans autochtones vivant dans des réserves afin qu'ils puissent accéder à la gamme de services et de mesures de soutien offerts par Services autochtones Canada et Anciens Combattants Canada.

**Recommandation 9 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada dépose au Comité permanent des vétérans de la Chambre des communes une explication des raisons empêchant la conclusion d'une entente concernant les revendications des vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale et de leur famille.

**Réponse du gouvernement** - Dans son rapport, le Comité a noté que le Ralliement national des Métis avait bon espoir qu'une compensation soit offerte aux vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement du Canada reconnaît que le fait de répondre aux revendications de longue date des vétérans métis constitue une étape déterminante dans le processus de réconciliation avec la Nation métisse et s'harmonise à l'esprit et à l'intention de l'Accord Canada-Nation métisse.

Tel qu'il a été annoncé dans le budget 2019, le gouvernement du Canada propose 30 millions de dollars afin de reconnaître la contribution des vétérans métis aux efforts du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale et pour commémorer les sacrifices et les accomplissements de tous les vétérans métis.

**Recommandation 10 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada continue de collaborer avec les Métis et les organisations métisses pour veiller à ce que les vétérans métis et leur famille aient accès à tous les avantages et règlements auxquels ils ont droit, et ce, dès que possible.

**Réponse du gouvernement** - Le gouvernement du Canada convient de poursuivre sa collaboration avec les Métis et les organisations métisses pour s'assurer que les vétérans métis ont accès à tous les avantages et règlements auxquels ils ont droit, et ce, dès que possible.

Le gouvernement du Canada travaille à renouveler la relation avec les Autochtones, une relation fondée sur la reconnaissance, le respect, la coopération et le partenariat. Une mobilisation significative et une politique de co-développement par le biais de divers

mécanismes, incluant les mécanismes bilatéraux permanents avec le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants, constituent des processus importants et qui se poursuivront sur une base continue.

Anciens Combattants Canada a amélioré ses services de liaison pour joindre les vétérans et leur famille vivant dans les communautés rurales et éloignées, et assure une présence régulière dans les territoires et d'autres communautés du Nord pour rencontrer les vétérans et leur famille et veiller à ce qu'ils reçoivent les services et les avantages auxquels ils ont droit, peu importe où ils vivent.

**Recommandation 11 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada entreprenne des démarches afin de réunir les représentants des associations de vétérans autochtones pour mieux faire connaître ses programmes et pour créer des conditions propices au maintien de communications régulières reflétant la diversité de leurs préoccupations.

**Réponse du gouvernement** - Le gouvernement comprend l'importance de chercher à connaître l'opinion et les points de vue des associations qui soutiennent les vétérans autochtones, et s'est engagé à chercher des occasions de rassembler les représentants de ces associations.

Des travaux sont en cours à Anciens Combattants Canada en vue d'améliorer les communications et les consultations avec les associations de vétérans autochtones, par exemple, au moyen de groupes consultatifs ministériels qui continueront de prioriser la représentation des associations de vétérans autochtones. À l'heure actuelle, trois des six groupes consultatifs comptent parmi leurs membres des représentants autochtones. Les membres de ces groupes consultatifs sont désignés de manière à tenir compte d'un vaste éventail de points de vue et d'expériences.

Le Ministère a également invité les représentants d'associations de vétérans autochtones à participer au Sommet national des intervenants et aux sommets régionaux des intervenants de 2018. Ces forums donnent l'occasion de communiquer de l'information sur les programmes et services d'Anciens Combattants Canada, et permettent aux intervenants et aux représentants du Ministère, y compris au ministre des Anciens Combattants, de soulever des questions et des préoccupations et d'en discuter.

**Recommandation 12 du Comité** - Qu'Anciens Combattants Canada revoie les critères d'admissibilité de ses programmes de soutien financier en ce qui a trait à l'érection de monuments commémoratifs afin de pouvoir mieux aider les communautés vivant en régions éloignées qui souhaitent honorer la mémoire de leurs vétérans.

**Réponse du gouvernement** - Le gouvernement convient de l'importance de faire en sorte que les générations futures se souviennent des contributions, des réalisations et des sacrifices de tous les vétérans canadiens, y compris des vétérans autochtones. À cette fin, Anciens Combattants Canada joue un rôle central au gouvernement pour ce qui est de la commémoration de tous ceux et celles qui ont servi notre pays au nom de la paix et de la

liberté depuis la Confédération. La commémoration est assurée au moyen de diverses initiatives, notamment des monuments commémoratifs, le site Web Des héros se racontent, le Mémorial virtuel de guerre du Canada, des occasions d'apprentissage, des activités et des cérémonies commémoratives ainsi que le soutien financier aux initiatives commémoratives.

Dans le cadre de son Programme de partenariat pour la commémoration, Anciens Combattants Canada a offert du soutien pour des activités commémoratives et l'érection de monuments dédiés à nos vétérans autochtones et héros morts au combat. Depuis l'année fiscale 2016—2017, Anciens Combattants Canada a établi 22 partenariats (totalisant environ 130 000 \$) avec des organisations afin d'appuyer des initiatives commémoratives axées sur les Autochtones. Par exemple, Anciens Combattants Canada a récemment conclu un partenariat avec la Nation Nipissing pour son projet commémoratif Mikwendmaadaa auquel il a consacré 25 000 \$ pour la construction d'un nouveau monument dans sa communauté.

En ce qui a trait aux monuments commémoratifs de guerre, une aide financière pourrait être accordée pour la construction, la restauration ou l'agrandissement d'un monument visant à commémorer les réalisations et les sacrifices de ceux et celles qui ont servi le Canada depuis la Confédération (1867). Les bénéficiaires admissibles sont des organismes sans but lucratif et à but lucratif ainsi que les provinces, territoires et municipalités du Canada. Les organismes qui désirent demander un financement sont invités à communiquer avec le Ministère pour discuter de projets possibles avant de commencer les travaux.

Anciens Combattants Canada maintient son engagement de s'assurer que tous les vétérans et ceux qui sont morts pendant leur service sont honorés et s'efforce d'élargir la commémoration dans toutes les régions du Canada, y compris dans les collectivités éloignées. En raison des préoccupations soulevées dans le rapport, le Ministère examinera ses critères d'admissibilité en vue d'obtenir un financement pour un monument commémoratif de guerre.